

COMPTE-RENDU DE R E U N I O N DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2018

Date de convocation : 20/04/2018

Date d'affichage : 20/04/2018

Nombre de Membres:

En exercice: 14

Présents : 9

L'an 2018, le 27 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joseph GESLIN

Etaient présents : M. GESLIN Joseph, Maire, Mmes : CHANTEUX Christelle, GOMMELET Florence, HORTANCE Annick, RIVOIRAS Danièle, SAULNIER Yvette, MM : GESLIN Christophe, GOUBA Ismaël, LEBLOND Jérémy

Absents :

Absent(s) : M. OURY Sylvain

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LORON Jeanne à Mme RIVOIRAS Danièle, ROYAUX Sonia à M. LEBLOND Jérémy, M. GILHODES Frédéric à M. GESLIN Joseph

Excusé(s) : M. CHAUVEAU Guillaume

Secrétaire de séance : M. GESLIN Christophe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer secrétaire de séance pour la réunion d'aujourd'hui en date du 27 Avril 2018, M. GESLIN Christophe.

ORDRE DU JOUR

- FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLES - Commissions Communales - Constitution des commissions communales permanentes - Nomination
- FINANCES - Subventions 2018
- PERSONNEL - Gratification des stagiaires
- INTERCOMMUNALITE - Modification des statuts de la Communauté de communes AU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES : Modification du nom de la Communauté de communes
- INTERCOMMUNALITE - Rapport d'activité du service public d'assainissement non collectif exercice 2017
- Questions diverses

2018_04_01 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Subvention exceptionnelle au centre d'incendie et de secours de Janzé

M. le Maire a invité Nicolas Ménard, responsable de la caserne de Janzé, afin qu'il présente le projet de city stade, infrastructure au sein de la nouvelle caserne, pour laquelle M. Ménard et son équipe ont sollicité une subvention à la commune d'Essé.

Après avoir présenté le projet, M. Ménard et sa collègue quittent la séance. M. le Maire invite alors le Conseil Municipal à débattre sur l'attribution ou non d'une subvention et le montant éventuel de cette subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1 € par habitant soit 1135 € pour la réalisation d'un city stade au sein de la nouvelle caserne,
- de rappeler que cette somme sera versée uniquement si le projet se réalise,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces permettant la poursuite de cette affaire.

Unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

2018_04_02 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Commissions Communales - Constitution des commissions communales permanentes - Nomination

Depuis son élection d'adjointe au maire, Mme GOMMELET souhaite s'investir davantage dans la commission Finances et sollicite auprès du Conseil Municipal sa nomination.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la nomination de Florence GOMELET et la désigne membre de la commission Finances.

Nouvelle composition des commissions communales telles que présentées ci-dessous :

URBANISME

Joseph GESLIN, Maire, Jeanne LORON, Annick HORTANCE, Christelle CHANTEUX, Christophe GESLIN, Yvette SAULNIER ;

ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT

Joseph GESLIN, Maire, Jeanne LORON, adjointe déléguée à l'environnement et à l'assainissement, Christophe GESLIN, Sylvain OURY, Danièle RIVOIRAS ;

VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX

Joseph GESLIN, Maire, Annick HORTANCE, adjointe déléguée à la voirie et aux bâtiments communaux, Jeanne LORON, Christophe GESLIN, Sylvain OURY ;

FINANCES

Joseph GESLIN, Maire, Jeanne LORON, Annick HORTANCE, Florence GOMMELET, Guillaume CHAUVEAU, Jérémy LEBLOND, Yvette SAULNIER ;

COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE

Joseph GESLIN, Maire, Frédéric GILHODES, adjoint délégué à la communication et à la vie associative, Jeanne LORON, Christelle CHANTEUX, Christophe GESLIN, Ismaël GOUBA, Danièle RIVOIRAS, Sonia ROYAUX;

ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES

Joseph GESLIN, Maire, Jeanne LORON, adjointe déléguée aux affaires scolaires, Guillaume CHAUVEAU, Florence GOMMELET, Jérémy LEBLOND, Yvette SAULNIER ;

BIBLIOTHEQUE

Joseph GESLIN, Maire, Frédéric GILHODES, adjoint délégué à la bibliothèque, Annick HORTANCE, Christelle CHANTEUX, Ismaël GOUBA, Danièle RIVOIRAS, Sonia ROYAUX;

Unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

2018_04_03 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Participation à la structure CROQ VACANCES

M. le Maire présente la demande de participation financière à la structure d'accueil de loisirs Croq Vacances pour l'année 2018.

Il précise que les enfants d'Essé ont fréquenté l'accueil de loisirs de Retiers et l'arche de loisirs pour 225.75 journées enfants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une participation pour l'année 2018 de 2 145 € pour l'accueil de loisirs, ainsi que 70 € pour l'espace jeunes, soit au total 2 215 €,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

2018_04_04 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Subventions aux associations 2018

M. le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues en mairie et les propositions de la commission Finances réunie le 16 avril 2018 pour chacune d'entre elle:

La Fée Ribote	400 €
Club de l'Amitié	500 €
ESSE VOLLEY CLUB	300 €
Les Anciens Combattants	200 €
Cycliste du Pays de la Roche aux Fées	50 €
APEL de Saint-Antoine	1 500€
Codem	341 €
Bulle d'Eveil	1 050 €
Amicale des Donneurs de sang	50 €
L'Outil en main	100 €
Miecisko-Pologne	300 €
Musicien du Semnon	100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2018:

La Fée Ribote	400 €
12 voix pour	

Club de l'Amitié	500 €
Annick HORTANCE, membre du bureau, ne participe pas au vote	
11 voix pour	
ESSE VOLLEY CLUB	300 €
Jérémy LEBLOND membre du bureau ne participe pas au vote	
11 voix pour	
Les Anciens Combattants	200 €
12 voix pour	
Cycliste du Pays de la Roche aux Fées	50 €
12 voix pour	
APEL de Saint-Antoine	1 500 €
Florence GOMMELET membre de l'association ne participe pas au vote	
11 voix pour	
Codem	341 €
12 voix pour	
Donneur de sang	50 €
12 voix pour	
Bulle d'Eveil	1 050 €
11 voix pour et 1 abstention	
L'Outil en main	100 €
12 voix pour	

Et les subventions exceptionnelles suivantes :

Miecisko-Pologne	300 €
12 voix pour	
Musicien du Semnon	100 €
12 voix pour	

Unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

2018_04_05 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Aide financière pour les apprentis ou les élèves - 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2018 :

MFR Hédé	30 €
CFA BTP 35	30 €
Lycée professionnel Saint-Yves	60 €

Unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

2018_04_06 - FONCTION PUBLIQUE - AUTRES CATEGORIE DE PERSONNEL - Gratification des stagiaires

M. Le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2008 qui instaura une gratification pour les stagiaires de la commune qui réalise des stages d'une durée inférieure à 2 mois. Le montant maximal de gratification fixé par le Conseil Municipal était de 40 € par semaine.

M. le Maire souhaite modifier ce montant maximal en le transformant en taux horaire inférieur ou égal à 15% du plafond de la sécurité sociale soit en avril 2018 : $25€ \times 15\% = 3.75€$ ce qui correspond à 131.25€ maxi par semaine pour un stagiaire présent 35h.

Ce montant plafond est exonéré de charges sociales pour l'organisme d'accueil ainsi que pour le stagiaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de fixer un montant maximal de gratification correspondant à l'application du taux horaire au mieux égal à 15% du plafond de la sécurité sociale,
- d'autoriser le Maire à déterminer le montant à verser en fonction de l'activité du stagiaire et de son mérite, sous réserve que les conditions réglementaires soient bien respectées et de ne pas dépasser le taux horaire correspondant à 15% du plafond de la sécurité sociale,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

2018_04_07 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE - Modification des statuts de la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées: modification du nom

RAPPORT

La Communauté de communes souhaite afficher son attractivité, aussi bien dans le domaine de l'économie, du tourisme qu'auprès des potentiels futurs habitants pour lesquels elle a à cœur de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire. C'est aussi le besoin de se démarquer et d'être plus clairement identifiée qui ont conduit les élus dans cette démarche. Il s'agit de conquérir de nouveaux acteurs du territoire et de montrer que la Roche aux Fées a de nombreux atouts qu'elle veut valoriser.

A cet effet, une stratégie de marketing territorial, élaborée par les cabinets Azaïs conseil et Essentiel, propose de modifier le nom de « Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées » par « Roche aux Fées Communauté ». Simple, pertinent, fédérateur, facile à porter et à défendre auprès de tous, ce nouveau nom fait référence aux fées actuelles du territoire qui œuvrent de manière énergique et collective.

Le conseil communautaire, lors de sa séance en date du 27 mars dernier, a validé le changement de nom, ce qui implique de modifier l'article 1 des statuts de la Communauté de communes.

A compter de la notification de la délibération du conseil communautaire au Maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée.

La décision de modification est ensuite prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département intéressé.

Conformément aux articles L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, les communes sont invitées à se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-17 et L 5214-16,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées en date du 27 mars 2018 notifiée à Monsieur le Maire d'Essé en date du 9 avril 2018,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres :

- *D'approuver la modification du nom de la Communauté de communes Au pays de la Roche aux Fées par « Roche aux Fées Communauté », ainsi que la modification de l'article 1 des statuts de la Communauté de communes ;*
- *De notifier la présente décision à la Communauté de communes.*

Unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

2018_04_08 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE - Rapport d'activité du service public d'assainissement non collectif exercice 2017

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées doit présenter à l'assemblée délibérante dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif dont elle a la charge

Les indicateurs techniques et financiers figurant dans le rapport, fixés par le décret n°2007-675 et l'arrêté interministériel du 2 mai 2007, sont donc les suivants :

1) Caractérisation technique du service :

- Le SPANC a contrôlé 824 installations en 2017 situées principalement sur les communes d'Eancé, Martigné-Ferchaud, Forges la Forêt, Chelun, Marcillé-Robert, Coësmes, Le Theil de Bretagne, Boistrudan et Janzé.
- L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100/100 pour les compétences obligatoires (contrôle de bon fonctionnement, contrôle de conception, contrôle de l'exécution des travaux, délimitation des zonages et application d'un règlement de service).
- L'indice de mise en œuvre des compétences facultatives est de 00/40 (entretien, traitement des matières de vidange, réhabilitation des installations).

2) Tarification de l'assainissement et recettes du service :

Par délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2016, les tarifs ont été fixés comme suit pour l'année 2017 :

Contrôle des installations neuves/réhabilitées :	156 €
dont contrôle de conception :	50 €
dont contrôle de réalisation des travaux :	106 €
Contrôle périodique de fonctionnement des installations existantes	66 €
Instruction des demandes de certificat d'urbanisme :	50 €
Visite supplémentaire :	61 €
Absence au RDV	17 €

Les recettes d'exploitation du service pour 2017 provenant des prestations de contrôle et des études de filières réalisées dans le cadre des opérations groupées ont été de 59 028 € TTC .

Les subventions pour le contrôle des installations neuves et les études de filières de l'Agence de l'Eau viennent en supplément pour un montant de 19 711 €.

Les dépenses totales d'exploitation ont été de 59 578 € pour 2017.

Aucun investissement n'a été réalisé en 2017.

3) Indicateurs de performance :

Taux de conformité des installations pour les 16 communes du territoire :

Les 824 installations contrôlées en 2017 ont concerné 676 contrôles de bon fonctionnement, 74 contrôles de projets et 74 contrôles de travaux. Les taux de conformité étaient de 27 % d'installations conformes, 22 % d'installations conformes avec réserve et 51 % d'installations non conformes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2017.

Unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

Questions diverses :

Diverses informations

Cession 4-8 Rue des Artisans : visite du service des Domaines mardi 24 avril

Espace Loisirs Itinérant : séjour du 30 avril au 4 mai - 18 inscrits - Pot de fin de séjour le vendredi soir

Nouvel Inventaire des Zones Humides (IZH) réalisé par le syndicat du Bassin Versant de la Seiche

Lecture du courrier de Rémi Bodenes qui propose d'installer une table de ping-pong extérieure auprès de la salle de sports. Ce courrier est également signé par plusieurs autres enfants. Une concertation avec les enfants d'Essé est prévue au cours du 2ème semestre 2018 afin de réfléchir à l'aménagement d'équipement de plein air pour les enfants près du parcours de fitness. Il sera proposé à Rémi Bodenes et ses camarades de participer au groupe de travail portant sur ce projet.

Construction d'une nouvelle médiathèque : une réunion publique de présentation du projet est prévue jeudi 28 juin en soirée à la salle des Fêtes

Prochaines réunions

Conseil Municipal : vendredi 8 juin

En mairie, le 04/05/2018

Le Maire

Joseph GESLIN

